

la carte blanche

Philippe Maystadt Ancien ministre des Finances, président honoraire de la BEI

Un budget ou un fonds amortisseur pour la zone euro est une bonne idée

Philippe Maystadt a souhaité réagir à notre article « Un budget de la zone euro, une fausse bonne idée », publié dans nos éditions du week-end dernier. Il propose, dans un premier temps, la mise en place d'un système européen d'assurance-chômage.

Comme la Commission européenne le souligne dans le document qu'elle vient de publier sur *L'approfondissement de l'Union économique et monétaire*, nous avons besoin d'un « mécanisme de stabilisation macroéconomique pour la zone euro (qui) compléterait les stabilisateurs budgétaires nationaux en cas de chocs asymétriques » (p. 26), c'est-à-dire de chocs économiques qui frappent plus durement un ou quelques États que l'ensemble de la zone.

Il est intéressant de noter que cette idée qui figurait déjà dans le Rapport Van Rompuy avait été reprise par le groupe de professeurs, dit de Glienicker, très influent en Allemagne : « *Nous avons besoin de mettre en place un mécanisme d'assurance entre les États européens (...) capable de contrebalancer les fortes récessions avec des stabilisateurs européens automatiques.* »

La création d'un tel mécanisme paraît d'autant plus nécessaire que d'autres mécanismes correcteurs jouent moins dans l'Union monétaire européenne que, par exemple, aux États-Unis. Malgré de récents progrès, la mobilité des facteurs de production, en particulier du

travail, reste beaucoup plus faible en Europe. Des rigidités structurelles peuvent retarder, voire empêcher l'ajustement par les prix et la réallocation des ressources. En cas de crise, les mouvements de capitaux peuvent provoquer une rapide fragmentation des marchés financiers, aggravant ainsi les difficultés des pays en crise.

Dès lors, dans ce contexte où des mécanismes correcteurs à l'œuvre dans d'autres unions monétaires jouent moins dans l'UEM, une « capacité budgétaire » de la zone euro en vue d'aider à absorber des chocs asymétriques paraît encore plus justifiée. Elle pourrait prendre la forme soit idéalement d'un budget alimenté par des recettes propres, soit plus réalistement, en tout cas dans un premier temps, d'un fonds créé par des contributions des États membres. Toutefois, un tel mécanisme ne pourrait être accepté que s'il est structuré de telle manière qu'il ne conduise pas à des transferts unidirectionnels et permanents entre pays ; dans le temps, chaque pays peut être tour à tour bénéficiaire net ou contributeur net.

L'intervention de ce fonds de la zone euro devrait-elle être automatique ou discrétionnaire ? Idéalement, l'approche discrétionnaire semble la plus indiquée, car elle permettrait de traiter des cas spécifiques d'une manière spécifique. Toutefois, cette approche implique un centre de décision fort qui serait capable de prendre des décisions

rapidement et qui serait pleine-

Cet ajout à l'architecture de l'UEM compléterait utilement les réformes entreprises ces dernières années

ment responsable devant une assemblée démocratiquement élue. Nous n'en sommes pas encore là !

Dès lors, il me paraît préférable de s'orienter, dans un premier temps, vers un système de stabilisateurs automatiques qui se mettraient en mouvement en fonction de règles clairement établies à l'avance. On peut songer à différents indicateurs pour déclencher l'intervention ; le plus visible et le plus compréhensible serait une augmentation du taux de chômage significativement plus forte que l'évolution dans l'ensemble de la zone. Ce qui est certain, c'est que nous devons raisonner en termes de différence dans l'évolution (pas en niveau absolu). En effet, le mécanisme est conçu pour contrer les fluctuations cycliques asymétriques, mais pas pour instaurer une « union de transfert ».

Quel devrait être le montant de l'intervention ? Il devrait être suffisamment élevé pour fournir un soutien réel au pays frappé par un choc asymétrique. Toutefois, il ne devrait pas être trop élevé pour éviter que l'intervention ne crée un incitant à prolonger artificiellement la situation. Ceci signifie que l'intervention du fonds devrait toujours être temporaire et que son mon-

tant devrait toujours être inférieur au coût réel de l'évolution négative pour le budget national.

Par exemple, le fonds de la zone euro pourrait payer 70 % des dépenses additionnelles d'allocations de chômage pendant un an. Ainsi, le pays concerné n'aurait aucun incitant à augmenter délibérément le nombre ou le montant des allocations de chômage puisque 30 % du coût supplémentaire seraient encore à sa charge. Un avantage d'un tel schéma est qu'il ne nécessite pas une harmonisation des règles

sur le droit aux allocations de chômage. Vu les grandes différences de situation économique et de tradition sociale, une telle harmonisation serait extrêmement difficile. Le schéma proposé peut fonctionner dans le respect des règles nationales existantes.

Selon certaines analyses, ce fonds devrait s'élever à 1 % du PIB de la zone euro pour être en mesure de jouer son rôle d'absorption de chocs asymétriques. Mais il pourrait être moins élevé si on lui reconnaissait une capacité d'emprunt. Le groupe Glie-

nicker estime qu'un fonds équivalent à 0,5 % du PIB de la zone serait suffisant ; il propose dès lors que chaque État membre verse une contribution unique (membership fee) de 0,5 % de son PIB à ce fonds.

Je suis convaincu que cet ajout à l'architecture de l'UEM compléterait utilement les réformes qui ont déjà été entreprises ces dernières années, en particulier l'Union bancaire et le Mécanisme européen de stabilité, et donnerait une image plus positive de l'intervention européenne. ■